



**GROUP PLUS - WORLD BUSINESS CARD .
POLICE N° 9 600 335
SOUSCRITE PAR LE F.R.S. - F.N.R.S.
EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU CONTRAT
GARANTIES ET CAPITAUX COUVERTS**

(numérotation sur base des Conditions Générales Group Plus)

1. DEFINITIONS

2. DISPOSITIONS GENERALES

En EUR

3. INDIVIDUELLE ACCIDENTS

3.1. Décès suite à accident		25.000
3.2. Invalidité permanente suite à accident		25.000
3.3. Extensions		
3.3.1. Supplément par enfant	<i>par enfant en cas de décès</i>	(F) 2.500
3.3.2. Frais de reconversion		5.000
3.3.3. Frais de recrutement de remplaçant		5.000
3.3.4. Hospitalisation	<i>maximum 365 jours</i>	(F) 50/jour
3.3.5. Indemnisation en cas de coma	<i>maximum 365 jours</i>	(F) 50/jour
3.3.6. Chirurgie esthétique réparatrice		5.000
3.3.7. Assistance psychologique		10.000
3.3.8. Frais funéraires		7.500
3.3.9. Ceinture de sécurité		10.000
3.3.10. Prime de sauvetage		25.000
3.3.11. Adaptation d'un logement / d'une voiture particulière		5.000
3.3.12. Paraplégie		(F) 25.000
3.3.12. Tétraplégie		(F) 50.000

4. FRAIS MEDICAUX ET PRESTATIONS D'ASSISTANCE

4.1.1. Frais médicaux et frais de voyage d'urgence		frais réels
Franchise frais médicaux ambulatoires		125
4.1.2. Paiement direct		AIG ASSIST
4.1.3. Frais de soins après retour au pays de résidence		25.000
	Limité au barème INAMI	
	Max 1 an après retour	
4.1.4. Transport vers un hôpital		frais réels
4.1.5. Rapatriement médical		frais réels
4.1.6. Rapatriement au pays de résidence		frais réels

4.1.7. Prise en charge des frais de séjour supplémentaires	frais réels
4.1.8. Visite à un assuré malade ou hospitalisé à l'étranger	frais réels
4.1.9. Recherche et sauvetage	15.000
4.1.10. Rapatriement du corps et transport des bagages après décès	frais réels
4.1.11. Frais funéraires <i>pas cumulatif avec 3.3.8</i>	7.500
4.1.12. Retour anticipé	frais réels
4.1.13. Collaborateur remplaçant un employé rapatrié	frais réels
4.1.14. Avis et renseignements	AIG ASSIST
4.1.15. Envoi de médicaments	AIG ASSIST
4.1.16. Avances en numéraire	AIG ASSIST
4.1.17. Garantie étudiants	10.000
4.1.18. Prestations complémentaires	AIG ASSIST
5. ASSISTANCE JURIDIQUE	
Défense pénale à l'étranger	5.000
Extension caution pénale	50.000
6. DESAGREMENTS DE VOYAGE	
6.1. Retard de voyage, € 75 / heure de retard	500 (franchise 4h)
6.2. Revalorisation des tickets	500 (franchise 4h)
6.3. Séjour prolongé suite à un acte de terrorisme ou catastrophe naturelle	1.500
7. BAGAGES	
7.1. Garanties	2.500
Franchise générale:	125
Franchise spécifique et limites:	Cf. art. 7.3. des C.G.
7.2. Extensions	
7.2.1. Utilisation frauduleuse de cartes bancaires	1.500
7.2.2. Devises étrangères et chèques de voyage	120 heures
7.2.3. Indisponibilité temporaire de bagages	1.500 (franchise 4h)
8. ANNULATION, INTERRUPTION ET MODIFICATION DE VOYAGE	2.500
9. RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE	
Dommages matériels et corporels (limite d'intervention par contrat et par an)	5.000.000
Franchise par sinistre:	125
10. DETOURNEMENT, ENLEVEMENT ET DETENTION ARBITRAIRE	
Indemnité journalière de 400 EUR	20.000
Frais supplémentaires suite à un enlèvement ou une détention arbitraire	125.000
11. EVACUATION POLITIQUE	
11.1. Garantie – limite d'intervention par contrat et par an	50.000

(F) = Montant Forfaitaire

Les autres montants = frais réels avec un maximum de...

Centrale d'alarme : +32 (0)2 739.99.90 (en français)